

Compte rendu du groupe de travail mouvement – DSDEN 22 mars 2019

Un énième groupe de travail a eu lieu ce vendredi 22 mars entre les services et les représentants syndicaux concernant le mouvement 2019.

Il s'agissait de définir les modalités de vœux sur l'écran 2, nouveauté du mouvement imposée par le ministère dans la précipitation et l'impréparation la plus totale.

Ecran 2 de saisie de vœux

Pour rappel, cet « écran 2 » de vœux s'ajoute à la saisie que l'on connaissait les précédentes années (qui devient « écran 1 »), mais uniquement pour les collègues obligés de participer au mouvement (non titulaires, victimes fermeture de poste, permutations...). Cet écran est obligatoire pour eux et non accessible aux titulaires.

Voici le projet qui a fait accord, mais qui doit encore être validé par l'IA DASEN. Ces infos restent donc à confirmer :

- Sur l'écran 2, il faut formuler au moins un vœu large.
- Le vœu large est constitué du couplage d'une « zone infra départementale » et d'un « MUG » (Mouvement Unité de Gestion).
- « zone infra départementale » : c'est un nouveau secteur géographique. Les organisations syndicales ont réussi à porter le nombre de zones à 8 (contre 3 au départ). Elles seraient définies comme un assemblage de circonscriptions :

Zone : Longwy1 + Longwy 2

Zone : Briey + Jarny

Zone : Blainville

Zone : Lunéville

Zone : Pompey + PAM

Zone : Villers

Zone : Toul

Zone : Nancy 1 + Nancy 2+Vandoeuvre+Jarville+St Max

- Le MUG est un choix de type de poste. Il y aurait 2 choix :

MUG ENS (poste d'adjoint indéfini élémentaire ou maternelle). Les organisations syndicales ont proposé de retirer les postes de chargé d'école du vœu.

ou

MUG REMP (poste de Brigade Formation Continue et Brigade). Les organisations ont proposé de retirer les postes de TRS (poste fractionné) du vœu.

Pas de MUG direction ou ASH (spécialisé), qui auraient pu mettre les collègues en difficulté tant l'éventail de postes est large.

Algorithme du logiciel

Le logiciel va traiter les barèmes par ordre décroissant. L'écran 1 est utilisé puis si aucun poste n'est obtenu grâce à l'écran 1, l'écran 2 sera utilisé. Et ainsi de suite par barème décroissant. Affectation à titre définitif.

S'il reste des postes après l'étude de tous les écrans 2, le logiciel va reprendre le vœu 1 de l'écran 1 du plus fort barème (toujours pour les collègues obligés de participer) et chercher un poste vacant à partir de ce lieu en cercles concentriques ! Heureusement, ce type d'affectation sera à titre provisoire, mais tout de même non désirée...

Changements possibles sur la circulaire mouvement déjà parue

- Points enfants portés à 1 point jusque 18 ans (cadrage informatique national)
- Pas de vœu géographique obligatoire sur l'écran 1 (grâce à l'intervention des syndicats)
- Passage de 30 à 40 vœux possibles dans l'écran 1 (vœu école ou géographique) (grâce à l'intervention des syndicats)

Report du mouvement ?

Enfin, compte tenu de toutes les incertitudes restantes, et du fait que le logiciel ne sera peut-être pas opérationnel le 1^{er} avril pour le début de la saisie, il est possible que le mouvement soit reporté du 15 au 29 avril !

Et donc les dates de CAPD aussi...ce qui décalerait la CAPD de phase 2 pendant les grandes vacances et de fait rendrait la prise de contact avec les écoles difficile.

Les phases manuelles sont maintenues sous le même format que les années précédentes.

Durant ce groupe de travail, le SNUipp-FSU 54 a posé de nombreuses questions mais certaines restent encore sans réponse. Nous vous donnons ici un résumé de l'essentiel des informations. Les personnels administratifs se sont montrés à l'écoute et souffrent également de ces nombreux changements à appliquer dans des temps restreints.

Administratifs malmenés et enseignants victimes de mesures absurdes : le ministère impose des règles en complet décalage avec les réalités locales et les équilibres construits depuis des années. Cette précipitation est insensée et laisse prévoir des bugs.

Et ce n'est là que le début...le mouvement de cette année ressemble à une phase de test maladroite mais il préfigure des barèmes et des fonctionnements cadrés nationalement dès l'an prochain, donc des règles imposées à tous par des hauts fonctionnaires, sans considération des réalités locales.